



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 682

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 682 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 358 000 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition du lot 3 132 275 du cadastre du Québec et les services professionnels pour la planification de la mise à niveau du bâtiment principal a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 17 décembre 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier